



UNION FEDERALE CGT DIR - Est

10 - 16 PROMENADE DES CANAUX BP 82120

54021 NANCY CEDEX

TÈL/FAX : 03 83 50 97 84 E MAIL : cgt.cgt.syndicats.oh.dire@i-carre.net

Nancy le 27 juillet 2022

Monsieur Jean ROTTNER

Président de la région Grand - Est

1 place Adrien Zeller

BP 91006

67070 STRASBOURG CEDEX

Monsieur le Président ,

Notre organisation a pris connaissance de votre courrier de réponse en date du 27 juin 2022 à propos de la position de la Région vis-à-vis des **conséquences du volet transports de la Loi 3D-S.**

Au-delà de vos intentions concernant le réseau routier national (qui nous en convenons mérite un investissement conséquent qui a fait défaut pendant de trop nombreuses années)

Notre organisation syndicale souhaiterait avoir des réponses de votre part sur les points suivants :

- Où en sont **vos échanges avec les services du MTE** en particulier au niveau de la possible régulation des trafics poids lourds dans la région ? La gestion de l'éco-redevance que vous indiquez dans votre courrier sera t-elle, a priori, assurée directement par la région pour son compte et éventuellement l'ensemble des collectivités du quart nord-est qui opéraient pour la reprise du réseau routier ? Ou par un prestataire privé de type Eco-mouv...

- Quelles **garanties pouvez vous apporter aux personnels** affectés à la DIR-Est et qui ne souhaitent pas une mobilité géographique forcée en 2024 et également pendant la période d'expérimentation, notamment en ce qui concerne celles et ceux affectés au siège à Nancy. A contrario, qu'elle sera la situation des fonctionnaires qui demanderont une mobilité vers d'autres services extérieurs à l'actuelle DIR-Est et dont vous aurez la gestion pendant 8 années.

- Face au doublement des dépenses pour remettre à niveau le réseau routier que vous évoquez, notre organisation syndicale vous demande de **ne pas négliger les besoins nouveaux en effectifs ((tous corps confondus) et en moyens** pour être en adéquation avec cette augmentation d'investissement. Les missions actuellement réalisées en régie doivent être maintenues voir nettement confortées au regard des pertes d'effectifs subies à la DIR-Est depuis 15 ans (c'est le cas pour la mise en œuvre de la signalisation temporaire...)

- Quel serait le **périmètre des mutualisations techniques entre CEA et région** que vous évoquez dans votre courrier du 27 juin ? Ces mutualisations auront t-elles des conséquences sur les actuels effectifs de la DIR-Est ?

Dans l'attente de vous lire,

Veillez agréer Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire général de l' U.F. CGT DIR-Est

jm. padovan

Copies : FNEE-CGT - M. Philippe GARCIA
CESER – M. Denis SCHNABEL